



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2023

Le deux février deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-sept janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etai^{ent} présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, M. Patrick GRIGNON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Franck TRULIN, Mme Sophie LE PALLEC

Procuration : Mme Catherine CADORET à Mme Marie-José LE GUENNEC
M. Franck TRULIN à Mme Séverine LE SAGER
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET

Secrétaire de séance : Mme Séverine LE SAGER

Objet : débat d'orientation budgétaire 2023.

La loi prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire (DOB) soit organisé en Conseil Municipal dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Ce débat, qui s'est tenu lors de la présente séance a pour objectif de discuter des investissements et des orientations fiscales pour l'année 2023 d'effectuer des arbitrages et d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune.

Recettes de fonctionnement

Total 2022 : 6 184 047 € soit une hausse de +7.91 %
Dont fiscalité locale : 2 830 25253 € (+4.58%)
Dont DGF : 1 122 502 € (-5.48 %)

Charges de fonctionnement

Total 2022 : 5 052 623 € (+ 8,74 %)
Dont charges de personnel : 2 662 618 € (+6.77 %)

Recettes d'investissements

Total 2022 : 4 103 015 € (subvention, autofinancement, FCTVA, taxe d'aménagement, emprunt)

Dépenses d'investissements

Total 2022 : 3 409 874 €

Dont dépenses d'équipements : 3 120 303 € (rénovation des services techniques, halles couvertes, la passerelle (bâtiment éco-exemplaire), effacement des réseaux route de Locminé, acquisitions foncières, aménagements urbains (parking rue du Liorho, rue de pont Augan, route de Kernantec, rue de la madeleine, aire de covoiturage), engazonnement cimetièrre, achat tracteur, jeux route de Locminé, patinoire, éclairage LED terrain synthétique...

Capacité d'autofinancement

Total 2022 CAF nette : 1 332 822 €

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Rapporté à l'habitant la CAF nette en 2022 représente 217 euros et l'indicateur de la même strate en 2021 était de 117 euros par habitant.

Endettement

Encours de la dette : 2 050 000 €, y compris l'emprunt de 1 500 000€ réalisé en 2022.

A noter un endettement très faible de 319€ / habitants contre 802 € / hbts pour la même strate.

La capacité dynamique de désendettement représente en 2022 : 1.3 année pour rembourser le capital de la dette.

Les orientations budgétaires

Pas de hausse de la fiscalité en 2023 (inchangée depuis 2009) afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) pour les ménages.

Le programme d'investissement 2023 sera ambitieux à hauteur de 5,9 millions euros pour continuer à développer la commune et les services à la population tout en soutenant l'économie locale et en sollicitant les subventions maximales dans le cadre des plans de relance de l'État, notamment le fonds vert et le CRTE.

Les gros investissements retenus

- ✗ Travaux isolation école du centre, – livraison printemps 2023
- ✗ Nouvelle école du centre – début des travaux septembre – livraison octobre/nov 2023
- ✗ Acquisitions foncières
- ✗ Pistes cyclables
- ✗ Réflexion sur la renaturation du centre-ville
- ✗ Espace de biodiversité
- ✗ Vidéo protection
- ✗ Réhabilitation de bâtiments communaux (isolations, toitures...)
- ✗ Eclairage public équipement par LED
- ✗ Tribune amovible salle des sports
- ✗ Panneaux photovoltaïques pour auto-consommation

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présente séance.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET